



Education

Bientôt une deuxième génération de conventions ruralité

Tandis qu'une évaluation des besoins éducatifs est attendue, une seconde mission sénatoriale se profile, avec l'objectif de couvrir chaque département éligible par un contrat.



L'EXPERT

JEAN-LUC RAYNAL, inspecteur de l'Éducation nationale à Nice

«L'école rurale ne favorise pas suffisamment l'ambition scolaire»

Lors de la Conférence nationale des territoires, le 19 juillet, le président de la République s'est engagé sur un moratoire concernant les fermetures de classe en milieu rural en attendant «une évaluation partagée des besoins en matière d'école». Celle-ci est promise d'ici fin décembre. Une volonté d'apaisement confirmée par Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France: «Les situations fragiles qui n'avaient pas été arbitrées en juin ont plutôt trouvé une issue positive en septembre», témoigne-t-il.

Même si l'école rurale n'a pas tout de suite figuré à l'agenda de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, les grandes lignes du projet de gouvernement pour l'école rurale commencent à se dessiner. «L'école ne doit pas être sur la défensive mais à l'offensive en milieu rural, puisque l'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves dans le futur. Nous ne devons pas simplement fermer des classes parce que nous constatons des baisses démographiques, nous devons créer des dynamiques nouvelles grâce à des projets nouveaux», a-t-il assuré le 5 juillet, lors des questions au gouvernement.

De source proche du ministre, il y a de fortes chances qu'Alain Duran, sénateur (PS)

«Si de très bons résultats sont obtenus en milieu rural, les taux d'orientation des élèves en seconde générale ou technologique sont faibles. L'école rurale ne favorise pas suffisamment l'ambition scolaire des jeunes, qui s'orientent vers des filières courtes. Développer la scolarisation des élèves de CM2 au collège leur permet de réaliser une première mobilité géographique, dans un environnement scolaire stimulant. Cela peut se faire en «stage filé» – un jour par semaine, on fait venir les CM2 au collège –, puis sous la forme d'un stage d'intégration de quatre jours en fin d'année. Tout cela sert le projet scolaire de l'élève et rend les territoires attractifs.»



de l'Ariège, soit chargé d'une nouvelle mission sur ce sujet. «Elle s'inscrira dans la continuité de la première mission qui lui a été confiée par le précédent gouvernement: faire un bilan de la mise en œuvre des conventions ruralité et accompagner leur déploiement sur le territoire», précise l'entourage du ministre. Avec l'objectif qu'à terme, l'ensemble des départements éligibles soient couverts par une convention de ce type.

OFFENSIVES ET QUALITATIVES

A ce jour, il en reste vingt à convaincre. Pour ce faire, le ministre souhaite une deuxième génération de contrats, «plus offensifs», en adoptant une «vision qualitative», a-t-il indiqué en juillet, lors d'une question orale au Sénat, promettant une «politique d'innovation pédagogique pour le premier degré comme pour le collège». Il compte en effet sur le déve-

loppement des internats en milieu rural, dotés de projets éducatifs ambitieux. «Je crois à ces orientations qui peuvent éviter la fermeture de certains

Le ministre Jean-Michel Blanquer compte sur le développement des internats en milieu rural, dotés de projets éducatifs ambitieux.

établissements en leur donnant de nouvelles vocations. Surtout, cela permettrait de procéder à des recrutements extérieurs, donc de trouver les élèves qui nous manquent», admet Pierre Jarlier, président de l'Association des maires du Cantal.

Le rapprochement des élèves de CM2 et de sixième est aussi une piste évoquée par le ministre (lire ci-dessus). Tout porte donc à croire que les futures conventions ruralité engloberont aussi la question du collège. «Tout ce qui permet de faire un lien entre l'école et

le collège est positif pour préparer l'élève au changement de cycle, à condition que l'éloignement géographique le permette, car l'internat pour les élèves de CM2 ne me paraît pas envisageable», pointe Pierre Jarlier.

MOYENS HUMAINS DÉDIÉS

La question de la répartition des compétences entre communes et conseil départemental se pose également. «S'il devait y avoir de tels rapprochements, les collèges rentreraient-ils dans la compétence intercommunale? Comment se répartiraient les frais de fonctionnement liés à l'école?» s'interroge l'élu, qui préférerait qu'une seule structure institutionnelle assure la gestion d'un tel regroupement.

Quant aux conventions à venir, Pierre Jarlier, qui est le premier à avoir signé une convention ruralité en France, en attend des engagements clairs et bilatéraux. «Si l'on veut laisser une chance de revitalisation dans certains territoires, il est essentiel de maintenir des moyens d'enseignement dans les écoles!» insiste-t-il.

«Dans la continuité de la première vague, la signature des conventions ruralité s'accompagnera de moyens humains dédiés. Leur ambition est de coconstruire l'avenir du service public de l'éducation», a rassuré l'entourage du ministre, même si ces nouvelles conventions, comme les précédentes, n'empêcheront pas certaines fermetures de classe. Sur ce point, les maires attendent le ministre de pied ferme. ● Michèle Foin